

Valoriser l'herbe pour accroître l'autonomie des systèmes d'exploitations agricoles

Description :

Le territoire se distingue avec une surface toujours en herbe (STH) relativement élevée (30 % de la SAU totale), bien qu'en diminution de près de 30 % depuis 30 ans. Certaines exploitations du Boulonnais possèdent plus de 50 % de leur SAU en prairies.

Dans le contexte actuel difficile de l'activité laitière (volatilité du prix du lait, augmentation des charges de production), il semble incontournable d'accompagner les éleveurs vers une meilleure valorisation de leurs surfaces en herbe.

Les prairies constituent le pilier de l'agriculture durable pour un grand nombre d'exploitations agricoles du territoire, dont l'élevage est une orientation dominante :

– sur un plan économique, considérant que la valorisation des prairies induit une diminution des coûts de production et ainsi une amélioration de l'autonomie fourragère,

– sur un plan environnemental, avec des pratiques contribuant à la lutte contre l'érosion des sols et les inondations, à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau et au maintien de la biodiversité (cœurs de biodiversité, corridors écologiques). Par ailleurs, les prairies constituent de véritables puits de carbone,

– sur un plan paysager, puisque les prairies structurent les espaces emblématiques du territoire, notamment les fonds de vallées, le bocage et les marais.

Cette richesse naturelle, peu exigeante en énergie et en intrants, connaît un regain d'intérêt entretenu par le programme « Tous autour de l'herbe » mis en place par le Syndicat mixte du Parc et la profession agricole. Ainsi, ce programme mérite d'être renforcé pour répondre aux attentes à la fois des agriculteurs, mais aussi de l'ensemble du territoire, occupé à plus des deux tiers par l'activité agricole.

Au-delà de leur intérêt pour la production laitière, les prairies sont également nécessaires pour l'accueil des chevaux boulonnais, et contribuent directement à la préservation de cette race emblématique du Parc (voir mesure 21).

Principales actions proposées

-
- Animation du programme « Tous autour de l'herbe » sous l'égide d'un comité de pilotage partenarial
- Soutien technique à la gestion des prairies (formations collectives, conseils individuels)
- Valorisation des productions issues des systèmes herbagers,
- Valorisation des fonctions environnementales des prairies dans les exploitations agricoles (biodiversité, paysage, eau, énergie...)
- Expérimentations (matériels innovants, essais fourragers, techniques spécifiques ...),

Mise en oeuvre de la mesure et actions proposées :

L'animation de cette mesure est assurée par le Syndicat mixte du Parc, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, les GRDA, le GNIS, les établissements d'enseignement agricole.

Le collectif pourra développer des partenariats ponctuels ou thématiques avec d'autres organismes en fonctions des actions menées, notamment le GABNOR pour ce qui concerne l'agriculture biologique.

Territorialisation de la

mesure :

Cette mesure concerne principalement les espaces herbagers (notamment les zones de bocage et de prairies humides). Elle a cependant vocation à être appliquée dans toutes les exploitations agricoles fondées sur l'élevage.

Indicateurs

[Nombre de journée de sensibilisation à la valorisation de l'herbe](#)

[Evolution de la surface des prairies par rapport à la SAU](#)

Fiche mise à jour le : 26 janvier 2015